

<p>Rapport 4-7  Avis sur <b>Protocoles de préfiguration (renouvellement urbain) des communautés d'agglomération du Grand Besançon et de Vesoul</b></p>	<p><b>CESER BOURGOGNE  FRANCHE-COMTÉ</b>  Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission <b>Cadre de vie et Société</b>  Rapporteur : Christian Hamonic</p>	<p>Séance plénière  <b>Mardi 21 juin 2016</b></p>

Le CESER **prend acte** des protocoles de préfiguration des communautés d'agglomération du Grand Besançon et de Vesoul. Le CESER formule par ailleurs les remarques suivantes :

- Le CESER souligne la complexité des protocoles de préfiguration et leur manque de lisibilité pour les citoyens. Le CESER de Bourgogne, dans l'avis « *Quel habitat pour quel habitant ?* »(10 mars 2015), appelait à dépasser la répartition peu claire des compétences qui caractérise la politique du logement.
- Les protocoles de préfiguration s'achèveront en moyenne après 18 à 24 mois d'étude. Si cette durée est nécessaire à la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain, **elle contraste néanmoins avec la situation d'urgence rencontrée par les habitants des quartiers.**
- Le CESER insiste enfin sur **la nécessité d'associer les habitants à cette démarche.**

**Vote du CESER** : adopté à l'unanimité.